Municipalité Auclair

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-04 SUR LE LAVAGE D'EMBARCATION ET LES NUISANCES CAUSÉES PAR LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Auclair, qu'à la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 7 juillet 2025 à 19h30, à la salle du conseil située au 773-A, rue du Clocher, Auclair, le règlement numéro 2025-04 intitulé ≪ Règlement sur le lavage des embarcations et les nuisances causées par les espèces exotiques envahissantes (EEE)≫ sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objectif :

- de prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes dans les plans d'eau de la municipalité;
- d'encadrer l'obligation de lavage des embarcations nautiques avant leur mise à l'eau;
- d'établir les mesures à prendre par les usagers et les sanctions applicables en cas de non-respect.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture régulières ainsi que sur le site internet de la municipalité, à l'adresse suivante : www.municipaliteauclair.ca

Donné à Auclair, ce 3 juin 2025.

Dominique Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Dominique Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Auclair, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus en date du 3 juin 2025, conformément aux dispositions du règlement en vigueur.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 juin 2025, à Auclair.

_____

Dominique Létourneau, Directrice générale
et greffière-trésorière

681, rue du Clocher
Auclair, QC, GOL 1A0
418-899-2834 info@municipalitéauclair.ca